

J. Baghana, A. N. Langner (Belgorod)

**ASPECTS LEXICOLOGIQUES ET SÉMANTIQUES
DU FRANÇAIS AU CONGO**

L'expression de la pensée pousse des locuteurs d'un espace linguistique donné à créer de nouveaux mots, de nouvelles structures syntaxiques. Dans l'espace linguistique congolais (Congo Brazzaville), le français est la langue officielle, celle de l'administration. Mais le Congo reconnaît aussi le munukutuba et le lingala comme langues nationales véhiculaires. Les Congolais ont par ailleurs plusieurs langues vernaculaires (plus de quarante). Dans ce sens, l'espace linguistique congolais est plurilinguistique. Le Congolais parle en moyenne trois langues (le français, le munukutuba et/ou le lingala et une langue vernaculaire [bembé, vilî, lari, mbosi, makoua...]). Dans cette aire géographique, le français est donc une langue en contact avec plusieurs autres langues. On peut aussi parler avec Alain Rey d'une situation de «colinguisme» [Rey 1993: 6].

Dans les lignes qui suivent, je voudrais porter mon attention sur l'interférence linguistique, plus précisément sur la formation de certains mots et la structure syntaxique de quelques énoncés. L'étude du lexique et de la syntaxe est justifiée par le fait qu'elle porte sur la connaissance de la langue et du langage. Et au-delà de ces phénomènes linguistiques, il y a le sens généré. Dans le cadre de cette étude, je vais aborder donc des points de lexicologie et de syntaxe. Dans cette démarche, il peut être intéressant de tenter de suivre encore les orientations d'Alain Rey qui écrit: «Certes, il faut décrire, les variétés et les spécificités des usages du français dans les divers pays francophones d'Afrique, mais on ne peut les décrire, ces usages de la langue, que si on les aborde à la fois par divers angles d'approche: linguistiques stricto sensu, avec une méthodologie variationniste, mais aussi politiques, idéologiques, historiques, socio-économiques, didactiques» [Rey 1993: 8].

Sans chercher à épuiser ces diverses orientations ou à les adopter toutes à la fois, je vais me restreindre à quelques points saillants.

Ces dernières années, des journalistes congolais (de la presse écrite particulièrement) ont mis à la mode des mots comme boukoutage et mbébisme.

Boukoutage et mbébisme

Ces deux lexies sont formées conformément aux principes de la formation des mots dans la langue française. La création lexicale tient de plusieurs procédés. Les nouveaux mots dans la langue française peuvent être obtenus par onomatopée (création directe) ou à partir de mots déjà existants dans la langue (création indirecte). La création indirecte des mots comprend principalement trois opérations: la dérivation (on associe des éléments lexicaux; un radical plus un affixe), la composition (un mot composé est obtenu à partir de plusieurs éléments lexicaux) et - l'abréviation (par le processus de troncation et de siglaison) [Baylon Fabre 1978: 250-259].

Les deux lexies étudiées sont ainsi des néologismes dans l'espace linguistique congolais, obtenues par l'opération de la dérivation. Mais en dehors de cette première opération de dérivation, ces créations lexicales peuvent tenir d'un procédé de l'emprunt lexical. Le français emprunte principalement des mots à l'anglo-américain. Il s'agit souvent d'emprunt linguistiquement justifié pour traduire des phénomènes non lexicalisés en français. Le mot étranger est alors emprunté sous sa forme originale. Les procédés de dérivation et d'emprunt sont, de manière consécutive, utilisés dans la création des néologismes étudiés.

Le terme boukoutage est formé à partir du radical d'un mot du munukutuba bukuta de la forme infinitive kubukuta qui signifie «broyer, écraser, croquer» et suffixe -âge. Le terme mbébisme est formé à partir du radical d'un mot lingala mbéba de kobébisa qui signifie «gaspiller, abîmer, détruire» et d'un suffixe français -isme. La suffixation suffirait donc à garantir le caractère français des mots ainsi créés.

Par ailleurs, la naissance de ces mots correspond à deux moments de l'histoire politique congolaise de ces dernières années. Elle spécifie deux réalités bien différentes. D'une part, on a boukoutage, un mot en vigueur pendant le règne du Président de la République du Congo Lissouba (1992-1997) et d'autre part mbébisme, un mot qui apparaît dès l'avènement du Président Sassou II (1997).

Le suffixe est en fait une particule qui donne un sens nouveau aux mots auxquels il est annexé. Les deux suffixes dans les mots retenus se rapportent à un verbe kubukuta et à un nom mbéba. Si leur sens n'est pas bien délimité intrinsèquement, ils suggèrent des significations assez différentes. Le suffixe -âge dénote une action. Ainsi dans le mot triage par exemple, il y a l'action de trier, dans le mot boukoutage, il y a donc l'action de «bukuter»

c'est-à-dire «broyer, écraser». Ce mot est localement utilisé lorsqu'on mange un tubercule ou de l'arachide en les broyant, en les écrasant de façon croustillante. On broie un tubercule, de l'arachide. Mais le boukoutage dont il est question souvent porte sur la dilapidation des fonds publics pendant le règne de Lissouba. Le sens du mot ainsi créé est assez imagé. On boukoûle l'argent public comme boukoute des tubercules ou encore on broie l'argent comme on broie des tubercules ou de l'arachide. Il y a une réelle créativité linguistique qui prend en compte réalité linguistique congolaise et réalité linguistique française.

Il y a une congolisation de la langue française en raison d'une suffixation bien française. Le suffixe -isme ajouté au mot mbéba traduit une qualité, une manière d'être ou d'agir. Avec le mot impérialisme, on a une manière impériale d'être ou d'agir. Ce qui peut être vu comme une qualité bonne ou mauvaise. Le terme mbébisme désigne au départ une manière d'être des jeunes soldats à la fin de la guerre en octobre 1997. Il s'agit précisément de leur façon de rouler à tombeau ouvert. C'est une sorte de roulette russe où l'on côtoie la mort à chaque seconde. Mais le terme s'est appliqué aussi assez rapidement à des hommes politiques véreux qui n'hésitent pas à «abîmer», à «détruire» financièrement l'État dans sa structure son organisation et son fonctionnement. Il peut aussi désigner un comportement socialement déviant.

Sémantiquement ces termes stigmatisent le mauvais comportement du Congolais. Il y a là aussi un langage imagé. La congolisation de la langue française est ainsi réalisée au niveau lexical. La formation de ces mots respecte lexicologiquement les principes de la formation des mots en français. Il s'agit de la formation du mot à partir du radical d'un premier mot d'origine étrangère (en l'occurrence congolaise) ou emprunté à d'autres langues auquel on annexe un suffixe. Ce fait traduirait une compétence linguistique des locuteurs congolais.

Ce qui peut être aussi intéressant à observer, c'est l'extension (ou la restriction) de la représentation conceptuelle de ces lexies à l'origine d'un translinguisme local. Je comprends par translinguisme local cette sorte de relation de transitivité des mots dans les langues munukutuba, lingala et français. Un mot est utilisé sous sa forme originale ou d'emprunt dans les autres langues de l'aire géographique. Le mot français piller est par exemple usité tel quel en munukutuba et en lingala. La naissance des mots boukoutage et mbébisme a permis un translinguisme avec, parfois, une légère variation phonologique. Ainsi le mot (lingala) mbéba passe-t-il en munukutuba et en français en gardant sa forme initiale. Dans les expressions comme rouler en mbéba, Yandi me sala mbéba (il a fait le mbéba), le mot emprunté n'est pas modifié. Ce passage du mot d'une langue dans d'autres correspond à une

extension de la représentation du concept. Si au départ, on a kubébisa en munukutuba, on n'a pas mbéba. Il y a par conséquent un enrichissement linguistique et culturel à partir de l'émergence d'un mot en raison d'une actualité sociopolitique.

L'existence de ces néologismes est toutefois assez éphémère; ce qui revient à poser les questions de la mémoire collective. L'emploi de ces genres de mots n'est intériorisé que momentanément par les locuteurs. Ils s'arrêtent avec la disparition de la situation sociopolitique ayant suscité leur création. Ainsi le terme boukoutage bien en vigueur pendant le règne de Lissouba n'est quasiment plus employé quand bien même les comportements dénoncés demeurent avec d'autres acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1. Baylon Ch., Fabre P. La sémantique avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés. – P.: Nathan, 1978.
2. Rey A. «Décrire les variétés du français: prolégomènes» dans Inventaire des usages de la francophonie: Nomenclatures et méthodologies. Premières journées scientifiques du réseau thématique de recherche «Etude du français en francophonie» de l'UREF Université de Nice, 1991, Paris: Editions AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext, p. 5-12

J. Baghana, N. V. Treschova (Belgorod)

LE FRANÇAIS EN AFRIQUE CENTRALE

Le développement des particularités du français d'Afrique Centrale est essentiellement imputable à des faits d'ordre sociolinguistique, interférentiel et socioculturel.

Les données sociolinguistiques sont en relation avec le mode d'introduction du français en Afrique noire. Celui-ci a été double et W. Bal propose de faire la distinction entre l'importation et la superposition. Il entend par importation d'une langue en territoire alloglotte la constitution d'îlots linguistiques et par superposition le fait qu'une langue étrangère soit amenée à assurer, dans une société donnée, l'exercice de certaines fonctions considérées comme supérieures, telles que les fonctions politique, juridique, administrative, didactique, scientifique, technique, etc. [Bal 1974: 15-27]. C'est principalement au phénomène de superposition que le français doit son expansion en Afrique Centrale. Il s'ensuit que le répertoire du français introduit dans cette aire est moins diversifié qu'il ne l'est dans l'aire d'origine.